



NAO 2022 :

La CGT ne sera pas signataire

Vendredi 28 janvier 22 s'est tenue, par conférence téléphonique, la dernière réunion de négociations NAO.

Les revendications de la CGT n'ont, dans leur grande majorité, pas été retenues :

- Notre revendication d'une augmentation collective. **Refusée.** *Certains auront 0 € ou guère plus ...*
- Un minimum garanti d'augmentation lors des évolutions de responsabilités ou de promotions. **Refusé.**
- La mise en place d'un plancher des salaires sur une base de 12 mois à temps plein = 30000 €. **Refusée.**
- Un plancher des bonus à 10 %. **Refusé.**
- Un bonus à 15 % pour tous. **Refusé.**
- L'arrêt de la discrimination faite entre ETAM et cadres sur le forfait d'astreinte. Et la valorisation des interventions et dérangements. **Refusés.**
- La création d'une prime toit-terrasse. **Refusée.**
- La réduction des conséquences d'un arrêt en longue Maladie ou d'un temps partiel pour raisons de santé sur le montant de la participation. **Refusée.**

Les dernières propositions de la direction :

- L'enveloppe des promotions ou mobilités reste à 0.5 %.
- L'enveloppe des augmentations passe de 2.5 % à 2.8 % **mais**
- L'enveloppe de 200 000 € disparaît et est intégrée au 2.8 %. Les mesures spécifiques là pour compenser les injustices sont donc diluées dans les 2.8 %.

L'enveloppe globale est donc passée de 2.5 %, plus 0.5 %, plus 200 000€, **soit 3.2 %** à 2.8 % plus 0.5% **soit 3.3 %**.

« L'effort » de dernière minute afin d'obtenir la signature des organisations syndicales représente un montant de 100 000 €.

Soit environ 5 € par mois et par salarié.

FACE À DE SI FAIBLES AVANCÉES EN FAVEUR DES SALARIÉS MALGRÉ DE TRÈS BONS RÉSULTATS POUR L'ENTREPRISE EN PLEINE PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE,

LA CGT NE SERA PAS SIGNATAIRE.